



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 27 février 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>c</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente madame la conseillère Jocelyne Houle.

**CE-2008-256**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 12 ET 18 FÉVRIER 2008 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 FÉVRIER 2008**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances spéciales de la Ville de Gatineau tenues les 12 et 18 février 2008 et de la séance ordinaire tenue le 13 février 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

**CE-2008-257**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 – 73 685,47 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 – 266 739,34 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 – 6 498,56 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 5 – 229 719,55 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 5 et la liste des embauches numéro 5 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	73 685,47 \$	11 au 15 février 2008
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	266 739,34 \$	11 au 15 février 2008
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	6 498,56 \$	11 au 15 février 2008
Liste des embauches numéro 5	Embauche de personnel temporaire	229 719,55 \$	4 au 8 février 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

CE-2008-258

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-05 - 500 732,95 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 13 FÉVRIER 2008****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-05, d'un montant total de 500 732,95 \$ pour la période du 7 au 13 février 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

CE-2008-259\*

Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2008-925\*

**AUTORISATION - VENTE POUR TAXES - 19 JUIN 2008 - IMPÔT FONCIER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'ordonner au greffier ou à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, dans la salle Odyssée de la maison de la culture de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, le jeudi 19 juin 2008 à 10 h et les jours suivants, s'il y a lieu, les immeubles apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées, préparée par le Service des finances le 15 février 2008;
- d'exclure de cette vente à l'enchère, à la demande du trésorier et directeur du Module de l'administration et des finances, les immeubles suivants apparaissant à la liste des propriétés exclues de la vente pour taxes impayées :
- 6136-56-1209, 6837-43-1669, 8343-59-1542, 6333-58-0448, 6343-37-8183,  
8344-60-2321, 6544-81-9535, 6037-09-2924, 6636-83-1869, 6643-19-5515,  
6434-72-3948, 9149-96-7693, 5729-66-5549, 7137-28-9821;
- d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à soustraire de la vente les immeubles dont les propriétaires apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées auront payé leurs taxes foncières auprès du Service des finances avant la vente à l'enchère;
- d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de retrait découlant de la vente des immeubles pour impôt foncier impayé, s'ils sont présentés dans le délai prévu à l'article 531 de la *Loi sur les cités et villes*;
- de mandater le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de vente dont il est fait mention à l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*;
- d'autoriser le chef de division du Service d'évaluation et des transactions immobilières et le coordonnateur du Service d'évaluation et des transactions immobilières à enchérir et, le cas échéant, à se porter adjudicataire au nom de la Ville de Gatineau, conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 18 de la Charte de la Ville de Gatineau et après approbation d'une liste des propriétés par le comité exécutif.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-260

**DÉSIGNATION TOPONYMIQUE - VIADUC OSCAR-DUQUETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a validé, le 29 novembre 2007, le nom « Oscar-Duquette » et l'a versé dans la banque de noms de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le 11 janvier 2008, le ministère des Transports du Québec consentait à déléguer, à la Ville de Gatineau, la responsabilité de la dénomination du viaduc situé sur le boulevard des Allumettières à la hauteur de la Promenade du Lac-des-Fées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de toponymie du Québec a été consultée afin de valider la nouvelle appellation : « viaduc Oscar-Duquette » :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le nouveau nom « viaduc Oscar-Duquette », pour désigner le viaduc situé sur le boulevard des Allumettières à la hauteur de la Promenade du Lac-des-Fées.

Adoptée

CE-2008-261\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 429-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 600 000 \$ AFIN DE PROCÉDER À LA RECONSTRUCTION DE LA RUE MAX - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 429-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ afin de procéder à la reconstruction de la rue Max.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-262\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 446-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 235 000 \$ POUR FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT ET AUTRES SERVICES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 446-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 2 235 000 \$ pour financer l'achat de véhicules et d'équipements pour le Module des infrastructures et de l'environnement et autres services.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-263\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR RÉALISER PLUSIEURS MODIFICATIONS AUX SYSTÈMES CVAC DU CENTRE CULTUREL D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 448-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour réaliser plusieurs modifications aux systèmes CVAC du Centre culturel d'Aylmer.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-264\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 449-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 228 000 \$ POUR LES TRAVAUX D'ACTUALISATION DE LA VENTILATION À L'ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 449-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 228 000 \$ pour les travaux d'actualisation de la ventilation à l'édifice Pierre-Papin.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-265\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 451-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 641 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LE PLATEAU, PHASE 43 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 451-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 641 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Le Plateau, phase 43.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-266\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 452-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 422 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET FAUBOURG DE LA BLANCHE, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 452-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 422 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Faubourg de la Blanche, phase 2.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-267\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 454-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES ÉQUIPEMENTS, LES TRAVAUX ET LES AUTRES FRAIS RELATIFS À LA PHASE III-B DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 454-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 2 500 000 \$ pour payer les honoraires professionnels, les équipements, les travaux et les autres frais relatifs à la phase III-B du projet de rénovation de la station d'épuration du secteur de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-268\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 455-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 225 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES ÉQUIPEMENTS, LES TRAVAUX ET LES AUTRES FRAIS RELATIFS À DES TRAVAUX REQUIS AUX USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DES SECTEURS DE HULL ET DE GATINEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE VAL-TÉTREAU ET DU LAC-BEAUCHAMP - ALAIN PILON ET AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 455-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 1 225 000 \$ pour payer les honoraires professionnels, les

équipements, les travaux et les autres frais relatifs à des travaux requis aux usines de production d'eau potable des secteurs de Hull et de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

CE-2008-269

Adoptée

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA MONTÉE PAIEMENT, PHASE II - 138 487,88 \$ - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - JOSEPH DE SYLVA ET AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-653 adoptée le 9 mai 2007, a adjugé le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée pour les travaux d'élargissement de la montée Paiement, phase II au montant de 2 072 165,94 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Dessau, mandatée pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant de 138 487,88 \$, incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires engendrés par une variation des quantités du bordereau de soumission ainsi que des travaux supplémentaires générés par les conditions de chantier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux supplémentaires de 138 487,88 \$, incluant les taxes, à la firme Construction Lafarge Québec Ltée dans le cadre des travaux de l'élargissement de la montée Paiement, phase II - contrat C-04-179.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30389-008-56913	2 266,36 \$	Élargissement d'une partie de la montée Paiement - Éclairage
06-30389-007-56914	1 319,02 \$	Élargissement d'une partie de la montée Paiement - Gestion de la circulation
06-30389-006-56915	20 453,72 \$	Élargissement d'une partie de la montée Paiement - Feux de circulation
06-30389-004-56916	27 521,68 \$	Élargissement d'une partie de la montée Paiement - Branchement - Aqueduc
06-30389-002-56917	17 134,27 \$	Élargissement d'une partie de la montée Paiement - Pavage - Couche d'usure
06-30389-001-56918	63 658,25 \$	Élargissement d'une partie de la montée Paiement - Structure et bordures
04-13493	6 134,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30389-012	54 522,61 \$		Élargissement d'une partie de la montée Paiement - Contingences
06-30389-006		20 453,72 \$	Élargissement d'une partie de la montée Paiement - Feux circulation
06-30389-004		34 068,89 \$	Élargissement d'une partie de la montée Paiement - Branchement d'aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2008.

Adoptée

CE-2008-270

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-06 - 385 039,91 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-06 d'un montant de 385 039,91 \$ pour la période du 11 au 15 février 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

CE-2008-271\*

**AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 21 AOÛT 2007 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC AFIN DE DESSERVIR LE LOT NUMÉRO 3 116 182 - CHEMIN CASTELBEAU ET AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1122 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été approuvée le 21 août 2007 concernant la construction de réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc pour desservir le lot numéro 3 116 182 sur le chemin Castelbeau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intervenue prévoit le remboursement d'une quote-part municipale relative à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts réels des travaux réalisés sont plus élevés que les coûts indiqués à la résolution numéro CM-2007-845 et à l'entente approuvée le 21 août 2007 et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts réels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'amendement proposé à l'entente approuvée le 21 août 2007 concernant la construction de réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc pour desservir le lot numéro 3 116 182 sur le chemin Castelbeau afin de modifier le montant de la quote-part municipale indiqué à l'article 7b.

Ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-1122 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2007-845 afin d'augmenter le montant remboursable à même le fonds de roulement de 20 000 \$ à 40 000 \$.

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser au fonds de roulement, un montant supplémentaire de 20 000 \$ remboursable sur une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-272

**ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 3 913 828 - CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - SENTIER RÉCRÉATIF - MONTÉE PAIEMENT, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST ET LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a comme projet d'aménager un sentier récréatif en bordure ouest de la montée Paiement, entre les boulevards La Vérendrye Ouest et Saint-René Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot numéro 3 913 828 d'une largeur de cinq mètres et d'une superficie de 1 784,6 m<sup>2</sup> est nécessaire à la réalisation du projet de sentier récréatif;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire, 6660088 Canada inc. promet de céder le lot numéro 3 913 828 de la circonscription foncière de Hull pour la somme de 134 470 \$ plus les taxes si applicables :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'acquisition aux conditions habituelles du contrat type de la Ville de Gatineau, de 6660088 Canada inc., au prix de 134 470 \$ plus les taxes si applicables, un terrain vague d'une superficie totale de 1 784,6 m<sup>2</sup>. Ce terrain est connu et désigné comme étant le lot numéro 3 913 828 de la circonscription foncière de Hull, situé en bordure ouest du tronçon de la montée Paiement entre le boulevard Saint-René Ouest et le boulevard La Vérendrye Ouest.

Les frais d'honoraires professionnels sont estimés à environ 1 000 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30267-003	1 000,00 \$	Honoraires et autres - Montée Paiement - Acquisition de terrain
06-30267-003	145 059,51 \$	Honoraires et autres - Montée Paiement - Acquisition de terrain
04-13493	6 723,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30267-002	14 600 \$		Honoraires et autres - Montée Paiement - Honoraires professionnels
06-30267-003		14 600 \$	Honoraires et autres - Montée Paiement - Acquisition de terrain

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-273\***  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2009-1100\* et  
modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2011-1043\*

**VENTE D'UN TERRAIN POUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - LOT  
NUMÉRO 4 121 262 DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL -  
IMPASSE DE LA SOEUR-MECHTILDE - G. LEMAY CONSTRUCTION (2006)  
INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot numéro 4 121 262 de la circonscription foncière de Hull, situé sur l'impasse de la Sœur-Mechtilde;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-623 adoptée le 3 mai 2006, a mandaté le Service d'évaluation et des transactions immobilières pour procéder à un appel de propositions en vue de la vente de ce terrain et que trois propositions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie G. Lemay Construction (2006) inc. a déposé une proposition et qu'elle est celle qui a été retenue;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix offert a dû être renégocié et révisé en fonction des coûts supplémentaires de raccordement au réseau d'égout pluvial et sanitaire et que la cession de terrain pour fins de parc n'est plus exigible suite à la réduction de la superficie à 10 871,3 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale, selon lequel le promoteur s'engage à construire d'ici un an 16 habitations unifamiliales jumelées de qualité, a été adopté par le conseil municipal le 4 décembre 2007, par sa résolution numéro CM-2007-1290 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de vendre, à la compagnie G. Lemay Construction (2006) inc., le lot numéro 4 121 262 de la circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 10 871,3 m<sup>2</sup> (116 975,18 pi<sup>2</sup>), au prix de 156 000 \$ (1,33 \$/pi<sup>2</sup>), aux conditions habituelles du contrat type de la Ville de Gatineau prévoyant entre autres :

- la cession sans la garantie légale et elle devra avoir lieu 120 jours suivant l'acceptation de la présente par le conseil municipal;
- les frais de 10 % prévu à l'article 117.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q. A-19.1* pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels, de parcs seront versés par la Ville à même le produit de la vente du terrain;
- le raccordement aux services municipaux est aux frais de l'acheteur;
- un dépôt de 15 600 \$, en garantie d'exécution des obligations, sera versé à la signature de l'acte de vente;
- l'obligation pour l'acheteur de développer le terrain et construire 16 unités résidentielles à l'intérieur d'un délai de 12 mois à partir de la signature de l'acte de vente;
- en plus de la confiscation du dépôt en garantie d'exécution, la Ville pourra exercer son droit de rétrocession à 90 % du prix d'acquisition dans le cas de non exécution de l'obligation de développer à l'intérieur de la période prévue à l'acte de vente;
- le droit de revendre les terrains à des fins de construction en autant que ceux-ci soient subdivisés et desservis;
- l'acte de vente et les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur;
- un droit pour l'acheteur d'occuper le site dès l'acceptation de la présente aux fins de procéder à des tests de sol ou pour la préparation du site, sujet aux garanties d'assurances habituelles pour protéger la Ville.

Les éléments contenus dans la présente résolution sont en conformité avec la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-274\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2007 DANS LE BUT D'ATTRIBUER UNE SOMME DE 1 500 000 \$ POUR CONSTRUIRE UNE CASERNE SUR LE BOULEVARD GRÉBER DESTINÉE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 382-2-2008 modifiant le règlement numéro 382-2007 dans le but d'attribuer une somme de 1 500 000 \$ pour construire une caserne sur le boulevard Gréber destinée au Service de sécurité incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-275\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 453-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS POUR LE SERVICE DE POLICE ET LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 453-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ pour l'achat d'équipements spécialisés pour le Service de police et le Service de sécurité incendie.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-276

**SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS UNIES - CLUB DES 100 - MEMRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies - Club des 100, à l'attention de madame Danielle Massicotte, 473, rue de Cannes, app. 304, Gatineau, Québec, J8V 4E6, dans le cadre d'une levée de fonds pour leur déjeuner bénéfique annuel qui se tiendra le 15 mars 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

CE-2008-277

**SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BUCKINGHAM - FESTIVAL PRÉ-NOVICE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association de hockey mineur de Buckingham, à l'attention de monsieur Stéphane Plouffe, C. P. 2937, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour la 12<sup>e</sup> édition du Festival pré-novice de Buckingham qui aura lieu du 14 au 16 mars 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-278**

**SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE INTER-SECTION - JARDIN COLLECTIF - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre Inter-Section, à l'attention de madame Christyne Simard, directrice générale, 1232, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3, à titre de subvention pour la réalisation d'un jardin collectif.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	200 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-279**

**SUBVENTION DE 200 \$ - MAISON ALONZO-WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Maison Alonzo-Wright, à l'attention de monsieur André Boyer, président du conseil d'administration, 2425-A, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention pour leur campagne de financement 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	200 \$	Simon Racine - De Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-280**

**SUBVENTION DE 250 \$ - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI PAPINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Carrefour jeunesse-emploi Papineau, à l'attention de madame Chantal Courchaine, 321, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G4, à titre de subvention pour le projet Coopérative Jeunesse de services du secteur Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	250 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

CE-2008-281

**SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR ST-MATTHIEU - 40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or St-Mathieu, à l'attention de monsieur André Lalonde, 25-240, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour l'organisation d'activités dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	400 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

CE-2008-282

**SUBVENTION DE 3 000 \$ - SPCA DE L'OUEST DU QUÉBEC - 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de la SPCA de l'Ouest du Québec, à l'attention de madame Carole Wright, 659, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K2, à titre de subvention à l'occasion de leur 30<sup>e</sup> anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	2 000 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions
11402-972	500 \$	André Laframboise – De Lucerne subventions
11401-972	500 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

CE-2008-283

**SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE DU PARC-DE-LA-MONTAGNE - FÊTE DES NEIGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école du Parc-de-la-Montagne, à l'attention de madame Nadine Peterson, directrice, 15, rue Doucet,

Gatineau, Québec, J8Y 5N4, à titre de subvention pour la fête des neiges qui se tiendra le 28 février 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	500 \$	Patrice Martin - Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

CE-2008-284 Adoptée  
**SUBVENTION DE 125 \$ - ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC (A.R.E.Q.) - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de l'A.R.E.Q. 07 secteur Hull-Aylmer, à l'attention de madame Thérèse Viau, responsable du comité, 76B, rue Isidore-Ostiguy, Gatineau, Québec, J8X 3B9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

CE-2008-285 **SUBVENTION DE 135 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT- RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 135 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié, à l'attention de monsieur Michel Blais, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour une activité hivernale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	135 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

CE-2008-286 **SUBVENTION DE 15 000 \$ - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SECTEUR BUCKINGHAM - PROJET D'ILLUMINATIONS FESTIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 15 000 \$ à l'ordre de la Corporation de développement secteur Buckingham, à l'attention de madame Anne Mercier, 390, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G7, à titre de subvention pour le projet d'illuminations festives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71497-972	15 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71497-692	15 000 \$		Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Équip. non-capitalisable
71497-972		15 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-287**

**SOUSSION 2008 SP 029 - ÉLECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS LTÉE - ACHAT DE SIX CINÉMOMÈTRES LASER À USAGE POLICIER - SERVICE DE POLICE - 42 599,03 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Électronique Sécurité Thomas ltée, 4169, boulevard Décarie, Montréal, Québec, H4A 3J8, le contrat pour la fourniture de six cinémomètres laser à usage policier, au montant total de 42 599,03 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 14 février 2008, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-70006-001-56919	40 712,03 \$	Équipement spécialisé - Police et incendie – Radars
04-13493	1 887,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-288**

**SUBVENTION DE 150 \$ - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - GALA MÉRITE JEUNESSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Buckingham, à l'attention de monsieur Gaston Dubois, C. P. 2915, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour le 24<sup>e</sup> Gala Mérite Jeunesse qui aura lieu le 10 mai 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-289**      **SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES DE L'OUTAOUAIS (CALAS) - VENTE AUX ENCHÈRES - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du CALAS de l'Outaouais, C. P. 1872, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Z1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-290**      **SUBVENTION DE 175 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE - CUISINES COLLECTIVES ET SEMAINE FAMILIALE - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre du Centre d'Animation Familiale, à l'attention de madame Lucie Touchette, coordonnatrice, 17, avenue Lapointe, app. 1, Gatineau, Québec, J8T 3X8, à titre de subvention pour leurs cuisines collectives et la semaine familiale.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	25 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2008.

Adoptée

CE-2008-291

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ À LA FORMATION « RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE : RESPONSABILITÉS DES ÉLUS » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU - 20 MARS 2008 – 700 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à participer à la formation « Règlement sur la qualité de l'eau potable : responsabilités des élus » de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu le 20 mars 2008 à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 174,96 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 700 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
1100-311-30022	700 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2008.

Adoptée

CE-2008-292

**ACHAT D'UNE TABLE CORPORATIVE - DÉJEUNER CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 3 MARS 2008 - 530 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les membres du conseil à participer à un déjeuner conférence de la Chambre de commerce de Gatineau le 3 mars 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 530 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-312	506,52 \$	Conseil municipal - Frais de représentation
04-13493	23,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2008.

Adoptée

CE-2008-293

**SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE D'ENTRAIDE LA DESTINÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre d'Entraide La Destinée, 1367, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2N2, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 8 mars 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	500 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-294**

**OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME DIANE SANS CARTIER, SECRÉTAIRE À LA DIVISION DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Diane Sanscartier occupant le poste de secrétaire à la Division de l'habitation et du développement urbain du Module de l'urbanisme et du développement durable a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 5 janvier 2009 au 15 mai 2009 conformément à l'article 11.11 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à madame Diane Sanscartier, secrétaire à la Division de l'habitation et du développement urbain du Module de l'urbanisme et du développement durable, un congé sans solde pour la période du 5 janvier 2009 au 15 mai 2009.

Adoptée

**CE-2008-295**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-38 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DAVID HALLÉ AU POSTE D'OPÉRATEUR III - EAU POTABLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article de la convention collective concernant la période d'essai de monsieur David Hallé était erronée, le Service des ressources humaines demande qu'une correction soit faite à la résolution numéro CE-2008-38 adoptée le 16 janvier 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le texte aurait dû référer à l'article 21.04 pour sa période d'essai au lieu du 6.03 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2008-38 adoptée le 16 janvier 2008 concernant la mutation à l'essai et permanence de monsieur David Hallé dans le but de remplacer au dispositif de la résolution l'article 6.03 par l'article 21.04.

Adoptée

**CE-2008-296**

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LISA BÉLAIR AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire I au centre de services d'Aylmer à la Division de l'urbanisme (poste numéro CSA-BLC-020 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Lisa Bélair au poste de secrétaire I au centre de services d'Aylmer de la Division de l'urbanisme.

Madame Lisa Bélair est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Madame Bélair sera celui de la classe 4, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 - Centre de services d'Aylmer - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

CE-2008-297

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GAÉTAN BEAUVAIS AU POSTE DE JOURNALIER I SECTEUR CENTRE-EST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier I secteur Centre Est au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Gaétan Beauvais au poste de journalier I secteur Centre Est au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Gaétan Beauvais sera déterminée par le Service des ressources humaines.

M. Beauvais a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Beauvais sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-71440-114 et 02-71420-114 - Entretien des pelouses - Entretien des parcs et aménagements - Salaires - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

CE-2008-298

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS PERRIER AU POSTE D'OPÉRATEUR B, SECTEUR-OUEST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur B secteur ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Denis Perrier au poste d'opérateur B, secteur ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Denis Perrier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

M. Perrier a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Perrier sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-114 - Déblaiement et enlèvement de la neige - Salaires - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-299**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE GRENIER AU POSTE DE TECHNICIEN - SERVICES AU PUBLIC - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le nouveau poste de technicien - services au public (poste numéro ART-BLC-049 au plan d'effectifs), à la Division de la bibliothèque et des lettres au Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Sylvie Grenier au poste de technicien – services au public à la Division de la bibliothèque et des lettres au Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction a été déterminée par le Service des ressources humaines, rétroactivement au 21 janvier 2008.

Étant donné que madame Sylvie Grenier occupe le poste de technicien – services au public à la Division de la bibliothèque et des lettres au Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs depuis 1998, la permanence dans ce poste, lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de M<sup>me</sup> Grenier sera celui de la classe 7, 4<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72220-112 - Gestion des collections - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-300**

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME JOHANNE LÉGARÉ AU POSTE DE TECHNICIEN À LA MATRICE GRAPHIQUE - DIVISION DU SUPPORT - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien à la matrice graphique à la Division du support au Service d'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-BLC-006 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Johanne Légaré au poste de technicien à la matrice graphique à la Division du support au Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Étant donné que madame Johanne Légaré occupe de façon temporaire le poste de technicien à la matrice graphique à la Division du support au Service d'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-BLC-006) depuis 2006, la permanence dans ce poste, lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de M<sup>me</sup> Légaré sera celui de la classe 6, 4<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 - Service d'évaluation - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

Adoptée

CE-2008-301\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité exécutif acceptait, par sa résolution numéro CE-2007-1757 en date du 5 décembre 2007, la démission de monsieur Marc-André Roy au poste de coordonnateur en participation publique, à la Section de la Planification stratégique. Le poste de coordonnateur en participation publique (poste numéro DG-CAD-005) est devenu vacant :

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'annonce du départ à la retraite du Directeur exécutif au cours de l'année 2008, il y a lieu de revoir la structure de cette unité administrative :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle de la Direction générale :

**Section de la planification stratégique :**Abolition d'un poste cadre :

- Abolir le poste cadre de coordonnateur en participation publique (poste numéro DG-CAD-005 au plan d'effectifs) sous la gouverne du chef de section de la Planification stratégique.

Création d'un poste syndiqué col blanc :

- Créer le poste syndiqué col blanc de chargé de projets - participation publique, sous la gouverne du chef de section de la Planification stratégique.

**Section Directeur exécutif :**Transfert d'un poste syndiqué col blanc :

- Transfert du poste syndiqué col blanc de secrétaire de direction (poste numéro DG-BLC-004 au plan d'effectifs) détenu par madame Diane Beauchemin, sous la gouverne de l'adjointe administrative.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme de la Direction générale en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13115-112 - Planification stratégique et 02-13100-112 - Direction générale - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-302\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a accepté la promotion de madame Johanne Légaré au poste de technicienne à la matrice graphique au Service d'évaluation et des transactions immobilières, le poste de commis administratif (poste numéro EVA-BLC-038 au plan d'effectifs) est devenu vacant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service d'évaluation et des transactions immobilières.

**Abolition d'un poste syndiqué col blanc :**

- Abolir le poste syndiqué col blanc de commis administratif (poste numéro EVA-BLC-038 au plan d'effectifs) au Service d'évaluation et des transactions immobilières.

**Création d'un poste syndiqué col blanc :**

- Créer le poste syndiqué col blanc de secrétaire II, classe 5 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de division - Division évaluation.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'évaluation et des transactions immobilières en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 - Service de l'évaluation - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-303

**OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME SANNIE MAILLOUX, COMMIS - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sannie Mailloux occupant le poste de commis au Service d'évaluation et des transactions immobilières a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 10 mars 2008 au 10 mars 2009 conformément à l'article 11.11 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sannie Mailloux a fait une demande de retour à son poste d'origine au centre de services d'Aylmer suite à l'obtention d'un poste au Service d'évaluation et des transactions immobilières;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part de la direction du centre de services d'Aylmer :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à madame Sannie Mailloux, commis au Service d'évaluation et transactions immobilières, un congé sans solde pour la période du 10 mars 2008 au 10 mars 2009.

Adoptée

CE-2008-304\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse, le titre de certains postes du Service des projets immobiliers sont à modifier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement :

Modification des titres de postes syndiqués cols blancs :

- Modifier le titre du poste de chargé de projets - assainissement des eaux (poste numéro SPI-BLC-013 au plan d'effectifs), du poste de chargé de projets - eau potable (poste numéro SPI-BLC-012 au plan d'effectifs) et du poste de chargé de projets - environnement (poste numéro ENV-BLC-010) détenu par monsieur Yves Dionne pour trois postes de chargé de projets – eaux et matières résiduelles, sous la gouverne du chef de division Eaux et matières résiduelles.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes du Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement en conséquence.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-305\*

**MODIFICATION AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU - ANNEXE C**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2001-57 adoptée le 12 décembre 2001, acceptait la politique salariale et le recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications doivent être apportées à l'annexe C de la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres afin d'en actualiser le contenu :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier l'annexe C de la politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau afin d'octroyer rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2007 une allocation automobile pour le poste de chef de section réclamation au Service des affaires juridiques pour plus de 10 000 kilomètres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-306\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a accepté, par sa résolution numéro CE-2007-1847 en date du 12 décembre 2007, la promotion de madame Anh Richez au poste de responsable - design urbain et revitalisation à la Division habitation et développement urbain du Module de l'urbanisme et du développement durable, le poste cadre de coordonnateur de projets (poste numéro UDD-CAD-009 au plan d'effectifs) est devenu vacant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Module de l'urbanisme et du développement durable.

Abolition d'un poste cadre :

- Abolir le poste cadre de coordonnateur de projets (poste numéro UDD-CAD-009 au plan d'effectifs) à la Division habitation et développement urbain, classe 3 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Création d'un poste syndiqué col blanc :

- Créer le poste syndiqué col blanc de chargé de projets – design urbain, classe 12 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du responsable – Section design urbain.

Modification de titre :

- Modifier le titre du poste syndiqué col blanc de chargé de projets design urbain et patrimoine (UDD-BLC-024) pour chargé de projets design urbain.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Module de l'urbanisme et du développement durable ainsi que la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-112 - Habitation et développement urbain - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-307

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC BOILY AU POSTE DE CHEF DE DIVISION FÊTES ET FESTIVALS - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité acceptait, par sa résolution numéro CE-2007-1662 en date du 21 novembre 2007, la retraite de monsieur Carol Prud'homme, le poste de chef de division

fêtes et festivals (poste numéro MCL-CAD-002 au plan d'effectifs) est devenu vacant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Éric Boily au poste de chef de division fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs.

M. Boily sera assujéti à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Boily est établi, à la classe 4, 7<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. M. Boily bénéficie d'une allocation automobile de 5 400 \$ annuellement selon le recueil des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71050-115 - Administration fêtes et festivals - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 février 2008.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
**Maire et président**  
**Comité exécutif**

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
**Greffier et secrétaire**  
**Comité exécutif**